



Tender JUST/2012/JUTR/PR/0064/A4 –

Implementation of the Pilot Project – European Judicial Training

Lot 1

*"Study on Best Practices in training
of judges and prosecutors"*

Résumé

Funded by the European Union

EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Justice
Directorate B – Criminal Justice
Unit B.2 – Criminal Law

Contact: Heiko WAGNER

E-mail: just-judicial-training@ec.europa.eu

European Commission
B-1049 Brussels

Tender JUST/2012/JUTR/PR/0064/A4 – Implementation of the Pilot Project – European Judicial Training

Lot 1

“Study on Best Practices in training of judges and prosecutors”

Résumé

- 1.1.** En 2012, la Commission a lancé une invitation à soumissionner pour la réalisation d'un projet visant à examiner les **meilleures pratiques** en matière de formation des juges et des procureurs dans l'Union européenne. Cette proposition et l'enveloppe budgétaire qui lui est associée avaient initialement été introduites par le Parlement Européen. Au terme d'une procédure d'appel d'offres concurrentiel, le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) a remporté le marché en janvier 2013 (1.2.1.).
- 1.2.** L'objectif principal de ce projet était de recenser, au moyen d'une approche empirique, des exemples de **pratiques efficaces, exemplaires ou prometteuses** en ce qui concerne la formation des juges et des procureurs dans l'Union Européenne, et d'ainsi contribuer à promouvoir le dialogue et la coopération entre les juges et les procureurs dans les domaines couverts par le projet (1.3.1. and 1.3.3.).
- 1.3.** La majeure partie du travail a été réalisée par un groupe de sept experts chevronnés supervisés, au niveau interne, par le Comité de pilotage du REFJ et, au niveau externe, par un comité directeur nommé par la Commission et composé de membres de diverses Institutions Européennes.

Méthodologie de l'étude

- 1.4.** La principale méthodologie adoptée par les experts a consisté à élaborer et à diffuser un questionnaire demandant à toutes les institutions de formation judiciaire de l'Union Européenne de présenter des exemples de pratiques dignes d'intérêt, puis à analyser les réponses en évaluant la valeur de chaque proposition. Les experts avaient fourni aux institutions un cadre d'orientation afin de faciliter le processus d'identification. La langue de travail du groupe d'experts était l'anglais (3.3).
- 1.5.** Outre le rapport final contenant les conclusions tirées des réponses reçues, les prestations à fournir dans le cadre du projet comprenaient également la fourniture d'une série de «feuilletts» offrant de plus amples informations sur chaque pratique jugée efficace, exemplaire, prometteuse ou originale. Les pratiques décrites dans les feuillets proviennent d'un grand nombre d'États Membres couvrant une large zone géographique.
- 1.6.** Le projet était limité dans le temps et devait être réalisé dans un délai de 12 mois.
- 1.7.** Le questionnaire a été envoyé aux institutions de formation judiciaire des 28 États membres de l'UE ainsi qu'à trois institutions impliquées dans la formation judiciaire au niveau européen, à savoir l'Académie de Droit Européen (ERA), l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et le REFJ lui-même. Chaque institution participante était invitée à fournir jusqu'à dix exemples de pratiques susceptibles d'être jugées **efficaces**, **exemplaires** ou **prometteuses**, en les classant dans les catégories suivantes: évaluation des besoins de formation, méthode pédagogique innovante, programme ou plan de formation innovant, outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union Européenne et la coopération judiciaire internationale, évaluation des performances des participants/des effets des activités de formation. Une liste de définitions pour chaque type de pratique avait été préparée par les experts et jointe en annexe au questionnaire. Des entretiens complémentaires et quelques visites d'étude ont également été menés en vue d'approfondir l'analyse (3.1).
- 1.8.** Nous avons reçu les réponses de 23 institutions de formation. Le nombre total de pratiques suggérées en réponse à ce questionnaire s'élevait à 157 (3.1.5. – 3.1.7).

Recommandations de l'étude

1.9. Sur la base de l'analyse susmentionnée, l'étude propose un certain nombre de recommandations clés:

- Le cadre d'orientation préparé par les experts devrait servir de référence pour mesurer et évaluer l'efficacité des programmes de formation judiciaire dans l'Union (9.1.1).
- Les institutions de formation judiciaire devraient activement explorer la possibilité d'adapter les **pratiques efficaces, exemplaires** ou **prometteuses** à leur propre environnement de formation, la plupart de ces pratiques étant facilement transférables (9.1.2).
- Les programmes de formation judiciaire devraient (lorsque cela s'avère approprié) prévoir un nombre suffisant d'activités de formation communes rassemblant des juges, des procureurs et d'autres professionnels, aussi bien parmi les formateurs que parmi les participants (9.1.3).
- Les programmes de formation judiciaire devraient garantir une participation active des juges et des procureurs dans la majeure partie des activités (9.1.4).
- La Commission Européenne devrait activement soutenir la formation transnationale en ce qui concerne les compétences judiciaires et l'exercice de la profession de juge (9.1.5).
- Les institutions de formation judiciaire devraient tirer le meilleur parti des nouvelles technologies (9.1.6).
- Les institutions de formation judiciaire devraient profiter au maximum des possibilités de collaboration transfrontalière pour développer de nouvelles méthodologies de formation (9.1.7).
- Les besoins de formation recensés grâce à l'évaluation des programmes devraient être directement réinjectés au début du cycle de formation. La réalisation d'évaluations à long terme par les institutions de formation judiciaire devrait être encouragée, de même que l'utilisation de mécanismes permettant l'échange transfrontalier d'informations sur les pratiques existantes (9.1.8).
- La Commission Européenne devrait se donner comme priorité d'encourager, de renforcer et de soutenir la formation transnationale au droit de l'Union, en profitant au maximum des structures et des mécanismes déjà en place permettant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation transfrontaliers (9.2.6).

- Les activités de formation paneuropéennes mises en œuvre sur la base des recommandations ci-dessus doivent continuer à être organisées dans le cadre du REFJ, ou par les membres du Réseau sous sa supervision, ou par des universités et d'autres institutions spécialisées en étroite coopération avec le REFJ afin de garantir la coordination nécessaire et préserver l'indépendance judiciaire (9.3).
- Le REFJ organisera une série d'événements de suivi destinés à maximiser l'impact des conclusions de la présente étude. Des efforts seront entrepris au sein des structures du Réseau afin de privilégier, lors des échanges de formateurs, le contact direct avec les institutions à l'origine des **pratiques efficaces, exemplaires** ou **prometteuses** recensées dans la présente étude (9.3).
- Tous les documents associés à cette étude pourront être consultés sur le site web du REFJ, tandis que les feuillets d'information seront publiés sur le portail e-Justice de la Commission Européenne (9.3).

HOW TO OBTAIN EU PUBLICATIONS

Free publications:

- one copy:
via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- more than one copy or posters/maps:
from the European Union's representations
(http://ec.europa.eu/represent_en.htm);
from the delegations in non-EU countries
(http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm);
by contacting the Europe Direct service
(http://europa.eu/europedirect/index_en.htm) or calling 00 800 6 7 8 9 10 11
(freephone number from anywhere in the EU) (*).

(*). The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

Priced publications:

- via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Priced subscriptions:

- via one of the sales agents of the Publications Office of the European Union
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_en.htm).

